

RÉUNION DU 24 JUIN 2011

Le vingt quatre juin deux mil onze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique – M. ROUDIER Yves - M. SABOURDIN Stéphane –M. CARDOT Claude - Mme CHATELIER Mireille - M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René –M. MEYRAUD Ludovic – Melle TROTIGNON Laëtitia.

ABSENTS EXCUSÉS : M. BONNEFOND Michel a donné pouvoir à M. CARDOT - M. BRIN Michaël a donné pouvoir à M. NEGRET – Mme HIREL Brigitte a donné pouvoir à M. PENOT – M. LEFEUVRE Christian - Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine - Mme STEFANSKA Valérie a donné pouvoir à M. FILLOLEAU -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CARDOT Claude -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Suppression de la question suivante :

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Ajout des questions suivantes :

- Location terrain famille SCHULZ
- Tarifs 2012 – Grottes de Régulus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

Monsieur le Maire précise que la question supprimée de l'ordre du jour concerne le projet de refonte des regroupements de communes, qui n'est pas complètement finalisé. Notre commune est concernée par la suppression du SIVU Voirie Meschers/Semussac. Au niveau de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 3 communes seraient rajoutées. La CARA souhaiterait que la commune du GUA en fasse partie, mais cela n'a pas été prévu par le Préfet.

Il précise également qu'il s'agit d'une proposition. Le Conseil Municipal délibèrera dès que nous aurons plus d'éléments, lors d'une prochaine séance.

1 - EFFACEMENT DES RESEAUX – AVENUE DU PORT -

Monsieur PENOT, 6^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal de dissimuler les réseaux aériens dans le secteur suivant :

- Avenue du Port.

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur PENOT rappelle la délégation de compétence au Syndicat départemental d'électrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur PENOT propose de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil télécom peut être assurée par la Commune ou confiée au Syndicat Départemental d'Electrification. Dans cette dernière hypothèse, le Syndicat propose :

- une vérification du contenu du devis ;
- un remboursement en plusieurs annuités ;
- d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.

*Le Conseil Municipal,
après avoir entendu cet exposé
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue du Port ;*
- *sollicite de France Télécom une aide technique et financière pour mener à bien ce projet ;*
- *confie au Syndicat Départemental d'Electrification la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.*

2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inscription d'un membre du personnel communal sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise suite à l'obtention du concours.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent l'Assemblée Délibérante, afin d'envisager la création du poste.

*Le Conseil Municipal
considérant l'exposé du Maire
décide à l'unanimité*

- *de créer 1 poste d'Agent de Maîtrise et de supprimer 1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2011 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime en vue de la publication de vacance du poste susvisé ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination sur ce poste.*

3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2011 –

Considérant la dépense de consigne d'une citerne de gaz au club house de football, et la pose de stores à bandes en mairie, une décision modificative est nécessaire,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. CARDOT
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
1641	Emprunts	- 600 €
275	Dépôts et cautionnements versés	+ 600 €
2188 – 232	Autres immobilisations corporelles	- 3 000 €
21311 - 262	Hôtel de ville (travaux)	+ 3 000 €

4 - ASSIGNATION DE LA COLLECTIVITE – HABILITATION DU MAIRE –

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de Poitiers par la SCI LE MASCARET, relatif à l'arrêté N° PC-017-230-10-N0036 en date du 12 novembre 2010 accordant un permis de construire à la SARL MARIPOLE pour la réalisation de deux logements sur un terrain sis 5 rue de l'Ouest à MESCHERS.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de confier la défense des intérêts de la commune à un avocat.

*Le Conseil Municipal
après avoir pris connaissance
de l'ensemble des éléments du dossier
décide à l'unanimité*

- de confirmer l'habilitation générale donnée au Maire au titre de l'article L.2122.22 16è du Code Général des Collectivités Territoriales afin de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à exercer éventuellement les voies de recours qui seront nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à confier la défense de ce dossier à Maître PIELBERG, 1 rue du Petit Bonneveau à Poitiers et à régler les honoraires d'avocat.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une vieille affaire qui était déjà engagée du temps de l'ancienne équipe municipale. Un premier jugement avait annulé un permis de construire déposé par la SARL MARIPOLE. Le requérant a déposé un nouveau permis de construire, qui a été instruit par les services de la DDTM et, conformément à leurs prescriptions, accordé par la commune. La SCI LE MASCARET attaque à nouveau ce permis de construire. Il s'agit d'une guerre de voisinage entre les deux sociétés, et la commune se retrouve au milieu.

Monsieur CARDOT demande ce qui se passerait si nous ne prenions pas d'avocat.

Monsieur le Maire lui répond que la commune serait dans l'obligation de rédiger elle-même le mémoire, ce qui serait très compliqué, parce que très technique

5 - CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES : BOUTIQUE GROTTES DE REGULUS -

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal de créer une régie pour l'encaissement de la vente de produits boutique aux grottes de Régulus.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes – Boutique Grottes de Régulus ;
- charge le Maire des formalités à accomplir.

Monsieur GILBERTO précise que les grottes de Régulus sont l'un des sites les plus visités de la région. Cette boutique est créée dans le but de le rendre plus attractif. Les produits vendus seront en relation avec la mer ou l'estuaire.

6 - TARIFS 2011 – REGIE BOUTIQUE GROTTES DE REGULUS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, informe l'assemblée délibérante qu'il convient de fixer les tarifs des produits qui seront vendus dans la boutique aux grottes de Régulus à compter du 1^{er} juillet 2011. Il présente au Conseil Municipal la proposition suivante :

- Glaces L'Angélyls.....	3,50 €
- Jeu « Imagine ton histoire »	8,20 €
- Jeu « Ta prise ma prise »	11,30 €
- Jeu « Frutti di mare »	8,20 €
- Puzzle Les Pirates Vanvolsem	21,50 €
- Puzzle Régates Dufy	21,50 €
- Puzzle Coquillages	16,40 €
- Stylo Bois Pirates	3,00 €
- Stylo Bois Poisson.....	2,60 €
- Plume pointe Bic enfant	2,50 €
- Bloc notes Pirates.....	3,70 €
- Porte clefs carré personnalisé	5,40 €
- Pyjama Pirates	20,00 €
- Porte-photo bateau bleu/rouge/blanc	3,70 €
- Bottes bleu.....	1,10 €
- Ancre	1,10 €
- Pendentif perle de culture « Amour en cage »	7,30 €
- Set de 4 porte-clefs Pirates en résine	2,20 €
- Lampe tempête bronze vieilli.....	12,80 €
- Paraffine liquide 1000 ml.....	5,60 €
- Cloche laiton.....	18,80 €
- Longue vue.....	9,90 €
- Boussole avec bloqueur d'aiguille	4,90 €
- Cloche de table « Capitaine »	9,60 €
- Porte-clefs hippocampe.....	3,40 €
- Porte-clefs sifflet.....	2,30 €
- Porte-clefs boussole noir.....	1,10 €
- Porte-clefs chaussure vert.....	2,30 €
- Porte-clefs pomme de toulaine.....	2,80 €
- Pagaie rouge	1,10 €
- Puzzle en bois 3D « phare »	13,20 €
- Set de 3 bouchons de pêche en bois	3,50 €
- Set de 3 poissons pris dans le filet en bois	7,60 €
- Phare	1,10 €
- Pot à crayons « Pirate et son perroquet ».....	4,20 €
- Stylo bille bleu « Dauphin »	2,60 €
- Stylo bille bleu « Orque »	2,60 €

- Stylo bille bleu « Poisson Clown »	2,60 €
- Porte-clefs flottant en verre avec manille laiton vert, jaune, bleu.....	4,60 €
- Crochet 3 voiliers.....	7,30 €
- Crochet simple barre à roue.....	5,30 €
- Boussole avec couvercle plastique noir	2,10 €
- Lampe tempête bleue.....	10,20 €
- Pot à crayons Winch.....	14,00 €
- Cartes Poissons	5,80 €
- Cartes Oiseaux de la mer.....	5,80 €
- Cartes Au bord de la mer	5,80 €
- Cartes Vie des océans	5,80 €
- Cartes Coquillages	5,80 €
- Cartes Fossiles.....	5,80 €
- Poche de coquillages	2,40 €
- Boite Poisson.....	9,20 €
- Porte-couteaux	1,50 €
- Bateau photophore.....	9,20 €
- Phare photophore.....	9,20 €
- Panier téligne.....	7,70 €
- Cartes postales.....	0,40 €
- Porte-clefs LAK lampe 3 LED.....	2,80 €
- Tasse en céramique	5,90 €
- Le Petit Traité du Charentais (T1).....	10,00 €
- Saintongeais (T2) La résistance s'organise	17,00 €
- Saintongeais (T4) Les deux sous de l'histoire	18,00 €
- Saintongeais (T1) Font de la résistance.....	16,00 €
- Promenades et randos en pays royannais.....	7,00 €
- Royan la belle époque et l'avant-guerre	29,90 €
- Les fortifications du littoral – La Charente-Maritime.....	45,00 €
- Toutes les pêches à pied (poche)	5,00 €
- Cuisiner au sel.....	2,00 €
- Coquillages.....	2,00 €
- Vieux remèdes naturels.....	2,80 €
- Charente-Maritime (collection Ptits cadeaux)	8,90 €
- Charente-Maritime de long en large 360°.....	29,00 €
- Saintongeais – Le combat continue	18,00 €
- Cordouan sentinelle de l'estuaire	29,00 €
- Peluchon et le mystère de fort Boyard	4,00 €
- Promenades romanes en Aunis-Saintonge	23,00€
- Charente-Maritime (coloriage).....	5,00 €
- Royan au fil du XXème siècle	20,00 €
- Se souvenir de la Charente-Maritime.....	39,00 €
- Poitou-Charentes à cœur villes et rivages	19,00 €
- Recettes gourmandes charentaises.....	5,00 €
- Coloriage des phares et fortifications.....	4,00 €
- Poitou-Charentes à cœur villes et rivages (Ang)	19,00 €
- Tous les bas de ligne pour la pêche du bord de mer.....	5,00 €
- Nœuds (poche – collection Petits tous)	2,00 €
- Poitou-Charentes, itinéraires de découverte	15,90 €
- Charente-Maritime ses côtes des îles	20,00 €
- Au fil de l'eau, la Charente-Maritime	20,50 €
- Classique des noeuds	5,00 €
- Je colorie le Poitou-Charentes	4,90 €
- Cuisine des moules	2,00 €
- Grand-mère disait...et elle avait raison	9,90 €
- Recettes et spécialités gastronomiques.....	6,86 €
- Barbe verte	12,50 €
- Vie d'autrefois en Charente-Maritime.....	14,90 €
- Randonnées en Charente-Maritime	6,40 €
- Tous contes faits	20,00 €
- Visiter Cordouan.....	4,50 €
- Orchidées de Poitou-Charentes et de Vendée	29,00 €

- Poisson nul.....	12,00 €
- Petit traité du français... Dans tous ses états	14,00 €
- Sentiers d'Emilie en Charente-Maritime.....	7,50 €
- Promenades en Charentes Le triangle d'or	22,00 €
- Saintongeais (T5) Rien ne sert de courir.....	19,00 €
- J'occupais Royan 1943-1945	25,00 €
- Petit traité du Charentais (T2) et la cagouille	10,00 €
- Tempête Xynthia face à l'histoire	15,00 €
- Juin 1940 sur les côtes charentaises ces étrangers qui ont refusé notre défaite	22,00 €
- Je colorie les pirates corsaires et flibustiers.....	4,90 €
- Cordouan, Les Baleines, Chassiron, les 3 plus anciens phares de France.....	33,50 €
- Recettes et spécialités gastronomiques charentaises (poche).....	6,86 €
- Quand nos grands parents faisaient la fête	24,90 €
- Charente-Maritime (DVD) Rivages atlantiques	15,00 €
- Promenades en Charentes Le choix du roi Henri III d'Angleterre.....	22,00 €
- Royan Les saisons d'une cité.....	29,00 €
- Le secret du vieux carrelet	14,00 €
- Grand cadre blanc.....	150,00 €
- Grand cadre bleu.....	160,00 €
- Grand cadre.....	250,00 €
- Lampe	40,00 €
- Lampe	45,00 €
- Lampe	35,00 €
- Lampe	30,00 €
- Cadre	50,00 €
- Porte torchons	35,00 €
- Bougeoir	45,00 €
- Bougeoir	30,00 €
- Poisson en verre.....	20,00 €
- Grande lampe.....	90,00 €
- Cadre	60,00 €
- Petite table carrée	50,00 €
- Cadre	30,00 €
- Cadre photo.....	18,00 €
- Cadre photo.....	10,00 €
- Cadre photo.....	15,00 €
- Cadre	45,00 €
- Cadre	25,00 €
- Cadre	20,00 €
- Porte-clés, bijoux de sacs	8,00 €

*Le Conseil Municipal,
sur rapport du 2^{ème} adjoint,
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés à compter du 1^{er} juillet 2011.*

Monsieur MEYRAUD demande qui va gérer cette boutique, et si cela engendrera un coût supplémentaire pour la commune.

Monsieur GILBERTO l'informe que ce sont la responsable du site et les agents qui auront en charge la gestion de cette boutique. Il précise que pour l'instant, l'organigramme n'a pas été modifié, mais qu'il pourrait évoluer selon le fonctionnement.

7 – REGIE BOUTIQUE GROTTES DE REGULUS - CONVENTIONS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, informe l'assemblée délibérante qu'une partie des objets dont les tarifs ont été votés précédemment, sont mis en dépôt-vente par la SA GESTE EDITIONS (livres) et par M. et Mme NADAUD Michel (bois flottés). Il précise qu'une commission correspondant à 25 % des ventes reviendra à la commune.

Il précise également que la société L. ANGELYS, qui nous fournira les glaces, mettra à disposition gracieusement, aux grottes de Régulus, un congélateur 21 bacs.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 2^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *d'autoriser le Maire ou le 2^{ème} Adjoint à signer les conventions concernant les dépôts-ventes sus-visés, et la fiche de prêt du congélateur.*

8 - REGLEMENT DU MARCHÉ –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement du marché, annexé à la présente délibération.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de donner un avis favorable au règlement du marché.*

Monsieur ROUDIER précise que, pour rendre le marché attractif toute l'année, il a été décidé de distinguer 3 périodes différentes :

- ***une haute saison qui débutera la 1^{ère} semaine des vacances scolaires de Pâques, jusqu'au 30 septembre,***
- ***une basse saison qui débutera le 1^{er} octobre, jusqu'au début de la haute saison,***
- ***la saison estivale, du 1^{er} juillet au 31 août.***

En ce qui concerne la saison estivale, nous avons le choix parmi les commerçants, ce qui est plus compliqué pendant la basse saison. La présence des commerçants ayant un box sur le marché est obligatoire tous les samedis et dimanches durant la haute saison.

L'attribution des box se fera en concertation avec un représentant de l'association des commerçants.

Les commerçants devront respecter les horaires d'arrivée et de départ du marché.

Il précise qu'un exemplaire de ce règlement sera affiché au marché.

Monsieur CHOLLET demande si les emplacements seront alignés.

Monsieur ROUDIER l'informe que les emplacements sont matérialisés par des carrés numérotés.

9 - TARIFS 2011 – EMPLACEMENT BOX N°2 MARCHÉ –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, informe que l'emplacement (box) N°2 au marché est actuellement inoccupé. Il fait part de la proposition de la gérante du magasin « Géraldine'Flor » à MESCHERS, qui souhaite occuper ce box du 1^{er} juillet au 15 octobre 2011.

Il convient donc de fixer un tarif particulier pour cet emplacement et propose le tarif suivant :

- 375 € pour la période du 1^{er} juillet au 15 octobre 2011.

*Le Conseil Municipal,
sur rapport du 3^{ème} adjoint,
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable quant à l'application de ce tarif.*

10 – LOCATION 8 RUE DES GROTTES -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la municipalité s'est engagée à loger les gendarmes présents cet été.

Considérant que les logements appartenant à la commune ne suffisent pas à loger les 21 gendarmes qui seront présents, il fait part de la proposition de Madame BRITES Hélène, de louer à la commune un bâtiment situé 8 rue des Grottes, à Meschers, du 1^{er} juillet au 31 août 2011, pour un loyer mensuel de 1 000 €.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *autorise Monsieur le Maire à louer le bâtiment situé 8 rue des Grottes à Madame BRITES Hélène, du 1^{er} juillet au 31 août 2011, pour un loyer mensuel de 1 000 € ;*
- *charge le Maire des formalités à accomplir ;*
- *autorise le Maire à confier l'établissement du bail à la SCP LAFARGUE, notaire à MESCHERS, et à régler ses honoraires.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les gendarmes seront répartis dans le logement au-dessus de la Poste, la maison située à côté de « La Passerelle » où le poste de gendarmerie sera implanté, et pour la majorité dans les logements 8 rue des Grottes.

Monsieur PENOT demande si les consommations d'eau et d'électricité seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire lui répond que oui. Il précise que les services techniques et des entreprises interviennent pour remettre en état ces logements. Par contre, les gendarmes apportent leurs meubles et leur matériel.

11 - EXONERATION - TARIF « LA PASSERELLE » -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de « La Passerelle » émanant du Relais Accueil Petite Enfance (CARA) pour un après-midi festif en faveur des enfants, organisé le 10 décembre 2011. Il propose de leur mettre cette salle gratuitement à disposition.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de la gratuité de la mise à disposition de « La Passerelle » au Relais Accueil Petite Enfance (CARA) le 10 décembre 2011 ;*

12 – LOCATION TERRAIN FAMILLE SCHULZ -

Monsieur CARDOT informe l'assemblée délibérante que, compte tenu des difficultés de stationnement sur le boulevard de la falaise, à proximité des grottes de Régulus, la commune envisage de louer un terrain de 800 m² réparti sur les parcelles AK N°429 et AK N°432.

Cette délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de location pour ce terrain avec la famille SCHULZ. La durée de la location sera limitée au 31 décembre 2014, pour un loyer annuel de 6 000 € sans indexation.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- autorise Monsieur le Maire à louer à la famille SCHULZ, un terrain d'environ 800 m² réparti sur les parcelles AK n°429 et AK n°432, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2014, pour un loyer annuel de 6 000 € ;
- charge le Maire des formalités à accomplir auprès de Maître LAPEGUE, notaire à ROYAN, 4 avenue de Pontailac ;
- autorise le Maire à payer les honoraires en découlant.

Monsieur CARDOT précise que les grottes représentent environ 38 000 visiteurs par an, et entre 1 000 et 1 500 les grands week-ends. Le parking sera ouvert au public 5 à 6 mois par an. La commune s'est engagée à laisser le terrain à l'état naturel.

Madame CHATELIER demande pourquoi le parking n'est pas ouvert toute l'année.

Monsieur CARDOT précise que le parking ne sera plus accessible quand les grottes seront fermées.

Monsieur NEGRET précise également que cela permet d'économiser sur le montant du loyer.

13 - TARIFS 2012 - GROTTES DE REGULUS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter les tarifs pour 2012 en ce qui concerne la visite du site des Grottes de Régulus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de voter les tarifs suivants :

Adulte.....	4,90 €
Groupe d'adultes (10 personnes et plus)	4,30 €
Nocturne adulte	7,00 €
Tarif privilégié adulte	4,10 €
Enfant (5 à 15 ans).....	3,40 €
Groupe d'enfants (10 personnes et plus).....	2,80 €
Nocturne enfant.....	5,00 €
Enfant groupe rallye	3,00 €
Tarif privilégié enfant.....	2,60 €
Les rendez-vous des grottes adulte	7,00 €
Les rendez-vous des grottes enfant (5 à 15 ans).....	5,00 €
Enfant de moins de 5 ans.....	Gratuit
Tarifs journées du patrimoine.....	2,50 €

- que le règlement des droits de visite pourra être effectué, pour les groupes, après service fait, sur émission d'un titre de recette.

Monsieur GILBERTO précise que le tarif « Enfant groupe rallye » a été augmenté de façon plus importante car ces réservations sont de plus en plus importantes et les rallyes nécessitent souvent la présence de deux agents pour le suivi des jeux et la surveillance des enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation interventions sapeurs-pompiers

Monsieur GILBERTO demande comment sont organisées les interventions des sapeurs-pompiers dans notre secteur. Dernièrement, les pompiers ont été appelés pour un départ d'incendie (feu qui avait été autorisé par les services de la mairie), et il y a trois jours pour un camping car qui brûlait. Les pompiers de Royan sont intervenus, pour le camping-car, 15 à 20 minutes après. Il souhaiterait connaître le circuit des appels au SDIS. La caserne n'engendre aucun frais pour la commune, mais si les pompiers de Meschers n'interviennent jamais, pourquoi conserver une caserne.

Monsieur le Maire précise que les appels arrivent à un standard départemental à La Rochelle. Ils déclenchent les interventions mais ne mesurent pas le risque de l'incendie. Concernant le départ d'incendie qui a été déclenché sans nécessité, il se situait à l'Arnèche. L'alerte a été déclenchée par la tour de surveillance qui a vu la fumée. 3 ou 4 casernes sont intervenues.

Monsieur CARDOT précise que le système est le même en ce qui concerne les appels au SAMU, qui transitent par La Gironde.

Monsieur NEGRET pense qu'il faut appeler de SDIS de La Rochelle afin d'avoir les informations correspondantes.

Monsieur PENOT demande si une permanence de pompier est assurée au niveau de la caserne de MESCHERS.

Monsieur le Maire répond que non, les pompiers ont tous un « Bip » et sont appelés par le central.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part du courrier émanant de l'association « Les Petites Menottes » qui remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été octroyée.

INFORMATIONS

Liste des marchés

Marché travaux de voirie

Entreprise EUROVIA
41 rue Ampère
17200 ROYAN

Bon N°1 signé le 30 mars 2011

Travaux et trottoirs route de Royan, travaux rue Basse : 100 214,82 € TTC

Bon N°2 signé le 21 avril 2011

Travaux rue du Breuil : 85 605,49 € TTC

Bon N°3 signé le 9 mai 2011
Travaux rue des Vignes, route du Berceau, allée des Chênes : 61 725,95 € TTC

Bon N°4 signé le 19 mai 2011

Travaux allée des Chênes partie haute : 23 676,02 € TTC

Bon N°5 signé le 26 mai 2011

Travaux rue du château d'eau GE : 72 578,06 € TTC

Etablissement levés topographiques projet promenade falaise

Devis signé le 27 avril 2011

Cabinet GUINARD

37 rue de la Manche
17200 ROYAN
Montant : 5 671,00 € HT

Travaux de réfection de 2 cours de tennis

Devis signé le 27 avril 2011
Ets DRAPEAU
10 rue des Fauvettes
17200 ST SULPICE DE ROYAN
Montant : 9 364,00 € HT

Travaux de réfection aux grottes

Devis signé le 6 mai 2011
ALPI PROGRESSE
79 bis rue des Cosses
86440 MIGNÉ-AUXANCES
Montant : 6 630,00 € HT

Acquisition tracteur agricole

Devis signé le 6 juin 2011
OUEST AGRI
Rue de l'Ormeau
17470 AULNAY
Montant : 44 300 € HT

Acquisition matériel informatique

Devis signé le 6 juin 2011
CVM INFORMATIQUE
2 rue Saint Pierre
17200 ROYAN
Montant : 6 562,46 € HT

Acquisition matériel et mobilier foot

Devis signé le 7 juin 2011
KGMAT
BP 105
26001 VALENCE Cédex
Montant : 8 127,08 € Hnt **Marché construction d'un club house et de vestiaires pour le foot (avenant N°2)**

LOT + Titulaire	Montant marché HT avant avenant	Montant avenant N°2 HT	Nouveau montant total du marché HT
Lot 1 – Gros oeuvre Entreprise CHARPENTIER 33 route de Rétaud 17460 THENAC	106 144,27 €	281,50 €	106 425,77 €

Avenants Marché construction d'une micro-crèche

LOT + Titulaire	Montant marché HT avant avenant	Montant avenants HT	Nouveau montant total du marché HT
Lot 2 – Gros oeuvre ST GOEORGES CONSTRUCTION 27 rue de la république 17110 ST GEORGES DE DIDONNE	91 366,01 €	Avenant N°3 - 349,00 €	91 017,01 €
Lot 3 – Enduits extérieurs Les Enduits du Soleil 1 rue des Frênes 17600 SABLONCEAUX	5 937,12 €	Avenant N°2 1 692,45 €	7 629,57 €

Délibérations du Conseil Municipal du 24/06/2011

- 1 – Effacement des réseaux – avenue du Port ;
- 2 – Modification du tableau des effectifs – avancement du personnel communal ;
- 3 – Décision modificative N°2 – Budget communal 2011 ;
- 4 – Assignation de la collectivité – Habilitation du Maire ;
- 5 – Création d'une régie de recettes : Boutique grottes de Régulus ;
- 6 – Tarifs 2011 – Régie boutique grottes de Régulus ;
- 7 – Régie boutique grottes de Régulus – Conventions ;
- 8 – Règlement du marché ;
- 9 – Tarifs 2011 – Emplacement box N°2 marché ;
- 10 – Location 8 rue des Grottes ;
- 11 – Exonération – Tarif « La Passerelle » ;
- 12 – Location terrain famille SCHULZ ;
- 13 – Tarifs 2012 – Grottes de Régulus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jean-François NEGRET

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

M. CARDOT Claude

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

M. FILLOLEAU René

M. MEYRAUD Ludovic

Mlle TROTIGNON Laëtitia